

Suite à l'alerte adressée au Président concernant les conditions de travail des agent.es PMI, la FSU a rencontré les directions de la DGA-ASEF et de la PMI en présence de Mme Morere et de la direction des Ressources Humaines le 18/05/26.

Deux axes forts se sont dégagés de l'échange offrant de minces perspectives d'amélioration pour les agent.es mais d'autres sujets restent préoccupants.

3 postes de puéricultrice pour renforcer les équipes SNPPE sur les évaluations IP urgentes.

Déjà connu de certains agents, le périmètre de ce projet nécessitait des précisions. Il s'avère que 3 territoires ont été ciblés par un grand nombre d'évaluations IP faites auprès de familles avec enfants de -3 ans (hors équipe SNPPE dotée d'EJE) :

- MDS Montpellier - STS de Proudhon auquel est déjà rattachée l'équipe spécialisée IP nommée (ETIP)
- MDS Cœur d'Hérault Pic St Loup-SDS Clermont-Gignac-St Mathieu/Ganges (Hors Lodève)
- MDS Hauts Languedoc Ouest Hérault.

Si le renouvellement du budget SNPPE pour 3 ans est à saluer, nous ne pouvons que regretter que d'autres territoires ne soient pas dotés.

6 postes non permanents d'agents auxiliaires de puériculture sur des tâches mixtes.

Ces renforts visent à soutenir les consultations PMI et certains actes administratifs. L'appel à candidature est envisagé pour cet été. Le montage de ces postes expérimentaux devrait être affiné par la direction des Ressources Humaines fort de l'alerte de la FSU concernant les agent.es de la crèche qui doivent y trouver un levier dans leur évolution de carrière.

Par ailleurs la FSU a rappelé la dynamique de management hétérogène sur le territoire où certaines pratiques hiérarchiques sont vécues comme une forme de contrôle qui met à mal les pratiques professionnelles quotidiennes.

En ce qui concerne les inquiétudes issues de la baisse de dotation des commandes de pharmacie, la directrice de la PMI s'est voulue rassurante. La réduction des produits facultatifs ou accessoires ne compromettra pas la pharmacie de base selon elle. Mais pour les professionnel.les de santé, le travail de prévention mené au quotidien sera impacté car l'accès à certains traitements aussi secondaires qu'ils puissent paraître, favorise la création du lien avec les familles les plus précaires.

L'administration a été peu convaincante en ce qui concerne l'échange sur les **postes de RTPMI intérim occupés par des sages-femmes, puéricultrices ou infirmier.ères**. Elle continue de mettre en avant l'absence d'alternative en raison de la mise en conformité avec le cadre légal écartant ainsi toute réflexion. Consciente que le blocage des assises de postes compromet la stabilité des équipes et la pérennité des contrats, l'administration affirme que les postes intérim ne peuvent être transformés en postes pérennes, quand bien même les agent.es non médecins qui les occupent actuellement assurent pleinement leurs fonctions et souhaiteraient s'y maintenir.

La FSU continue de penser qu'une dissociation de la double direction hiérarchique et fonctionnelle pourrait être réfléchi afin de donner de la souplesse à l'organisation actuelle et offrir une meilleure évolution de carrière à l'ensemble des agent.es PMI.

Au-delà de notre courrier, la direction ASEF a partagé des éléments nouveaux concernant **la nouvelle plateforme de signalement mise en place depuis avril 2026 pour le public adulte vulnérable incombant les infirmier.ères** rattaché.es à la PMI mais pas seulement. Une réflexion est engagée avec le service Protection des Majeurs en charge du redéploiement des signalements.

Non loin d'être anodin pour les travailleurs médico-sociaux, ce sujet justifie une attention particulière vu l'envergure que pourrait prendre cette mission, malgré un partenariat mis en place sur le montpelliérain en 2024/2025 avec une extension prévue sur le biterrois.

L'administration a assuré son attachement aux missions PMI et sa volonté de les préserver fort des budgets alloués mais sur le terrain les agent.es restent inquiet.es, à juste titre. La FSU sera attentive à la mise en œuvre des projets annoncés afin qu'ils servent les missions PMI dans l'intérêt du public tout en préservant les conditions de travail des agent.es.